

M. l'Orateur: La parole est au député du Yukon pour soulever la question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne prends pas à la légère la requête du chef de l'opposition. Toutefois, j'ai les mains liées. La période des questions devait se terminer à 3 h 10. Si j'autorisais le chef de l'opposition à poser une question supplémentaire maintenant, cela prolongerait indûment la période des questions. Malheureusement, j'ai les mains liées.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LA SUPPRESSION DU COMPTE RENDU OFFICIEL D'UNE PARTIE DES PROPOS D'UN MINISTRE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je veux soulever une très grave question de privilège. Elle concerne le ministre des Transports et ministre de la Justice (M. Lang), aussi j'espère qu'il va rester parmi nous. Il s'agit d'une omission flagrante dans le hansard. Je ne prétends pas, et je veux que le ministre le comprenne bien, qu'il est lui-même responsable de cette omission, car il peut y avoir une seconde explication.

En guise d'entrée en matière, monsieur l'Orateur, je me reporte à la page 402 du hansard d'hier. On trouve au haut de la page la réponse donnée par le ministre des Transports et ministre de la Justice à une question que lui a posée le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis). Le paragraphe se lit ainsi:

Je ne vais pas m'engager dans des discussions académiques sur la question de savoir si à un certain moment une confrontation surgira ou pas. Je ne pense pas que cela sera le cas. Je prévois que nous continuerons à témoigner devant la Commission lorsque celle-ci nous demandera conseil sur des questions confidentielles.

C'est à cet endroit qu'un passage a été supprimé. On dit ensuite ceci dans le hansard:

D'après moi, cette méthode a donné de bons résultats jusqu'à présent.

Puis le texte continue. J'ai regardé les épreuves. J'ignore si le ministre a relu les épreuves lui-même hier. Tout le monde sait que ses aides personnels le font parfois à sa place. A la page K-2 des épreuves, vers le bas de la page...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne pourrait-il pas présenter la question sous une autre forme? Nous sommes en train de nous en éloigner pas mal en parlant de documents qui ne sont, somme toute, que des épreuves en première destinées à préparer les épreuves définitives. Je n'ai certes aucune objection à ce qu'un député déclare qu'il se souvient d'avoir entendu hier le ministre faire des remarques qui ne figurent pas dans le hansard ou l'avoir appris d'une façon ou l'autre. Je trouve que c'est une manière parfaitement acceptable de présenter la question. Je doute que nous devions pour cela faire exception à la coutume et faire consigner au compte rendu de la Chambre le contenu d'épreuves en première qui servent à établir la version définitive du hansard. On pourrait très bien en parler

en cas de contestation; je ne pense toutefois pas que ce soit nécessaire pour le moment.

Je n'ai donc aucune objection à ce que le député dise, comme il compte le faire je pense, qu'il se souvient avoir entendu le ministre tenir des propos qui ne figurent pas dans le hansard. Il s'agit peut-être là d'une erreur des services d'édition, ou alors quelqu'un aura supprimé ce passage. Je doute cependant qu'il faille parler maintenant des épreuves qui servent à préparer la version définitive du hansard.

M. Nielsen: Je vais certes me conformer à vos directives, monsieur l'Orateur. Mais si vous m'autorisez, monsieur l'Orateur, à expliquer les circonstances, je crois que vous pourriez bel et bien conclure que l'omission est peut-être attribuable à un défaut du système électronique de cet endroit. Il me semble donc que je me dois de citer les bleus.

Le dernier mot, au bas de la page K-2, est le mot «confidentiality». Et c'est bien le dernier mot qui figure dans la version imprimée du hansard. A la page K-3, ont lit ceci:

D'après moi, cette approche a donné de bons résultats jusqu'à présent.

Voilà pour ce qui est des bleus. Mais on a omis tout un bout de phrase qui a été prononcé par le ministre hier. Le responsable du hansard m'a expliqué que c'était une erreur de transcription et que c'était tout à fait inusité, mais c'est quand même arrivé. Voici ce que le ministre a dit. Si monsieur l'Orateur ou le ministre veulent l'écouter, j'en ai un enregistrement sur ruban. Ce n'est pas moi qui l'ai enregistré. Comme monsieur l'Orateur le sait, les courriéristes parlementaires ont le privilège d'enregistrer nos délibérations. Voici ce qu'il a réellement dit. En plus du mot «académique», il a ajouté «hypothétique». On a supprimé ce mot, mais je ne m'en formalise pas. Il a dit ensuite:

... sur la question de savoir si à un certain moment une confrontation surgira ou pas. Je ne pense pas que cela le sera le cas. Jusque-là, pas de problème.

Il a poursuivi ainsi:

Je prévois que nous continuerons à témoigner devant la Commission lorsque celle-ci nous demandera conseil sur des questions confidentielles.

Voici maintenant les mots effacés:

La décision sera alors prise par la Commission, et d'après moi, ce qui a donné de bons résultats jusqu'à...

Et le ministre poursuit. Voilà les paroles exactes prononcées par le ministre. Il me semble, monsieur l'Orateur, que l'omission de ces mots change du tout au tout le sens de la réponse du ministre telle qu'elle est reproduite dans le hansard, et élimine complètement l'un des éléments les plus importants de cette réponse.

Voici les paroles que je trouve si importantes et qui ont été omises: «La Commission prendra alors la décision.» Il est indéniable que le ministre a prononcé ces mots. Il s'en souvient peut-être. Il se peut que le ministre ou ses collaborateurs ne les aient pas eux-mêmes rayés du compte rendu. Cela me semble la conclusion probable et logique. Évidemment, l'omission est peut-être attribuable à une défaillance du matériel d'enregistrement à notre époque de l'électronique, ou il peut y avoir d'autres explications. Je préfère croire à cette dernière possibilité.